

■ **Paul Borner**, à Lausanne, CH-550-0052112-3, commerce de textiles (FOSC du 23.10.1972, p. 2745). Son titulaire étant décédé, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'art. 152, al.5 ORC.
Registre journalier no 2454 du 13.02.2009
(04889538 / CH-550.0.052.112-3)